

**DIRECTION DES ÉCHANGES ET DE L'AGRICULTURE
COMITÉ DE L'AGRICULTURE**

Réunion annuelle des représentants des autorités nationales désignées pour la mise en oeuvre des systèmes de l'OCDE pour la certification variétale des semences destinées au commerce international

PROJET DE COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA RÉUNION ANNUELLE DES REPRÉSENTANTS DES AUTORITÉS NATIONALES DÉSIGNÉES

Chicago, Illinois, États-Unis

1-2 juillet 2008

Le présent document a été préparé par le Centre de Coordination et le Secrétariat.

Il est diffusé aux délégations, Autorités nationales désignées et observateurs pour INFORMATION, en vue de son adoption lors de la Réunion annuelle de 2009.

Contact: Michael.Ryan@oecd.org

JT03253431

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format



Résumé de synthèse

La Réunion annuelle des Systèmes des semences de l'OCDE s'est tenue le 1^{er} et le 2 juillet 2008 à Chicago, États-Unis. Elle poursuivait les principaux objectifs suivants: l'examen des demandes d'admission aux Systèmes introduites par l'Inde et par la Moldavie et l'examen des questions relatives à la certification variétale et au contrôle des semences destinées au commerce international au titre des Systèmes, l'accord sur les propositions de modifications des Règles, l'échange d'informations et l'accord sur une planification stratégique des Systèmes.

La Réunion annuelle a trouvé un accord sur les éléments suivants (principales décisions):

- L'extension de la **participation des Pays-Bas** au Système des semences de légumes et de la **participation du Kirghizstan** au Système des semences herbagères et légumineuses.
- Approbation de la demande d'admission de l'**Inde** à cinq Systèmes des semences de l'OCDE.
- Approbation de la demande d'admission de la **Moldavie** à cinq Systèmes des semences de l'OCDE.
- Accord sur le cadre principal de la **planification stratégique** des Systèmes des semences de l'OCDE et sur la poursuite des travaux durant l'automne. Certains éléments de la planification seront mis en œuvre en 2009.
- **Acceptation des modifications suivantes des Règles des Systèmes:**
 - Ajout des définitions de l'identité variétale et de la pureté variétale dans les Règles (nouvelle section 4 à l'annexe I à la Décision "Principes généraux").
 - Retrait de l'exigence de faire réaliser les essais de contrôle *a posteriori* par le mainteneur (tous les Systèmes).
 - Introduction de normes de pureté variétale pour les variétés hybrides de maïs et de sorgho cultivées en parcelle de contrôle utilisée pour les essais de contrôle *a posteriori* (Système des semences de maïs et de sorgho).
 - Admission de nouvelles espèces: *Trifolium spumosum* (Système des semences de trèfle souterrain et d'espèces similaires, Liste des variétés), *Trifolium dasyurum* (Système des semences de plantes herbagères et légumineuses, Liste des variétés) et *Nicotiana tabaccum* (Système des semences de plantes crucifères et d'autres espèces oléagineuses ou à fibres, Liste des variétés).
 - Modification des distances d'isolement du coton.
- Les propositions suivantes seront révisées et seront inscrites à l'ordre du jour de la réunion du Groupe consultatif élargi de janvier 2009:
 - Regroupement des règles relatives à la multiplication en dehors du pays d'origine, document préparé par le GT ad hoc.
 - Utilisation des synonymes dans les dénominations variétales, document préparé par le GT ad hoc.
- Les efforts pour améliorer la **Liste des variétés** et moderniser la base de données dans le but d'une mise à jour plus fréquente seront poursuivis. Une **liste provisoire** sera disponible en ligne sur le site Web des Systèmes à la fin juillet 2008.
- Le travail de mise à jour des **Lignes directrices pour les essais en parcelle de contrôle et l'inspection sur pied (Partie I)** va être poursuivi, et les caractères à utiliser pour l'accès à la pureté variétale seront révisés et définies pour 33 espèces supplémentaires.

- La prochaine Réunion annuelle (et les réunions des GT) se tiendront à Paris, durant la semaine du 8 juin 2009. La prochaine réunion du Groupe consultatif élargi (et les réunions des GT) se tiendront à Paris, durant la semaine du 26 janvier 2009.
- La date provisoire de la Réunion annuelle de 2010 qui se tiendra à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, est fixée à la fin mars 2010.

LISTE DES RÉUNIONS DES SYSTÈMES DES SEMENCES DE L'OCDE EN 2009

27-30 janvier 2009 - IEA/AIE, 9 rue de la Fédération, 75015 Paris		
<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Titre</i>
27 janvier	9 h-12h30	Réunion du Bureau
	14h-16h30	Groupe de travail ad hoc sur la multiplication en dehors du pays d'origine
	16h30-18h	Groupe de travail ad hoc sur les synonymes
28 janvier	9h-18h	Réunion du Groupe de travail technique (GTT)
29 janvier	9h-13h	Réunion du Groupe consultatif élargi (GCE)
	15h-18h	Réunion du GCE (suite)
30 janvier	9h-13h	Réunion du GCE (suite)
	15h-17h	Réunion du GCE (suite)
30 janvier	Après la réunion du GCE	Réunion du Bureau
9-12 juin 2009 – Centre de conférence de l'OCDE, 2 rue André-Pascal, 75016 Paris		
<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Titre</i>
9 juin	9h-12h30	Réunion du Bureau
	14h-16h	Groupe de travail ad hoc sur la multiplication en dehors du pays d'origine
	16h30-18h	Groupe de travail ad hoc sur les synonymes
10 juin	9h-18h	Réunion du Groupe de travail technique (GTT)
11 juin	10h-13h	Réunion annuelle des Systèmes des semences de l'OCDE
	15h-18h	Réunion annuelle (suite)
12 juin	10h-18h	Réunion annuelle (suite)
12 juin	Après la Réunion annuelle	Réunion du Bureau
N.B.: 8-10 septembre 2009: 2^e conférence mondiale sur le semences, FAO, Rome		

**PROJET DE COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA RÉUNION ANNUELLE DES
REPRÉSENTANTS DES AUTORITÉS NATIONALES DÉSIGNÉES**

**qui s'est tenue à Chicago, Illinois, États-Unis
le 1^{er} et le 2 juillet 2008**

1. Déclarations d'ouverture

M. Randall Jones, administrateur associé du programme sur les semences et le bétail de l'USDA/AMS, souhaite la bienvenue aux délégués au nom de l'USDA et des États-Unis. Il fait remarquer que l'ordre du jour de la semaine est bien rempli et souhaite aux délégués un séjour agréable à Chicago. Il remercie également M. Andrew Lavigne de l'ASTA et M. Chet Boruff de l'AOSCA du soutien qu'ils apportent à la réunion.

M. Tom Jennings, directeur du ministère de l'agriculture de l'Illinois, souhaite la bienvenue aux délégués dans l'Illinois et leur souhaite une réunion fructueuse et un agréable séjour à Chicago. M. Jennings présente brièvement le secteur agricole de l'État de l'Illinois. L'Illinois possède 35 millions d'acres de terre agricole. Treize millions de personnes vivent dans cet État, dont 8,5 millions à Chicago. En 2007, la production de maïs a atteint 2,3 milliards de boisseaux sur 13,2 millions d'acres, avec une valeur estimée de 9 milliards de dollars. Le soja a été cultivé sur 8,2 millions d'acres et sa production a atteint 350 millions de boisseaux, pour une valeur d'environ 4 milliards de dollars, tandis que le blé a été cultivé sur environ 1 million d'acres, pour une valeur de 276 millions de dollars. Environ 50% des céréales a été exporté et utilisé pour l'alimentation animale, la production d'éthanol et de denrées alimentaires. L'Illinois représente presque 7% des exportations totales américaines et il existe 400 entreprises agrolimentaires en activité dans l'État.

M. Lloyd Day, administrateur de l'USDA/AMS souhaite la bienvenue aux délégués et espère qu'ils apprécieront l'ambiance de Chicago. Il confirme que l'USDA/AMS est un fervent défenseur des Systèmes des semences de l'OCDE, car ils améliorent les opportunités commerciales et réduisent les obstacles aux échanges. Les États-Unis participent à 5 Systèmes et, en 2006, ils ont répertorié 1 600 nouvelles variétés, conclu 1 200 accords de multiplication dans d'autres pays et délivré 5 800 certificats de semences OCDE. Les États-Unis disposent de 24 agences de certification d'État qui sont responsables de l'inspection des cultures de semences, de l'échantillonnage des semences et des essais de semences. L'AMS applique le principe de l'authenticité de l'étiquetage. L'AMS participe à un large éventail d'activités pour garantir que les denrées alimentaires respectent les normes les plus strictes possibles. M. Day souligne également l'importance du secteur des semences dans le contexte de l'augmentation du prix des denrées alimentaires, du regain d'intérêt pour les OGM et de l'augmentation de la demande de bioéthanol.

M. Michael Ryan, chef des Codes et systèmes agricoles de l'OCDE, remercie les États-Unis d'accueillir la Réunion annuelle des Systèmes des semences de l'OCDE de 2008, et en particulier, M. Perry Bohn, Mme Karen Sussman et M. Gene Wilson. Il remercie également M. Chet Boruff de l'AOSCA de mettre à disposition le salon de réception pour le cocktail du soir et M. Andrew Lavigne de

l'ASTA d'organiser le cocktail dinatoire. Il ajoute qu'il s'agit d'une année spéciale pour les Systèmes qui célèbrent leur 50^e anniversaire cette année. Il s'agit d'un des plus anciens programmes de l'OCDE. Le nombre de pays participant aux Systèmes continue d'augmenter. Actuellement, ils sont au nombre de 55, et deux pays ont fait une demande d'adhésion, laquelle est à l'ordre du jour de la présente réunion. M. Ryan fait remarquer que le moment est idéal pour faire le point de la situation et préparer les 50 prochaines années.

2. Élection du Bureau de la Réunion

M. John Kedera, président sortant, souhaite la bienvenue aux délégués.

M. Ryan propose que Mme Merete Buus, Danemark, actuelle présidente désignée, soit invitée à présider la Réunion annuelle. M. John Kedera, en sa qualité de président sortant, continue à siéger au Bureau et M. Peter Johnston, Nouvelle-Zélande, rejoint le Bureau en tant que président du groupe de travail. M. Ryan félicite toutes les personnes impliquées et remercie M. Michael Scheffel, Canada, qui quitte sa fonction de président du Bureau après six ans.

Mme Buus accepte de présider la Réunion et remercie M. Kedera de l'excellent travail qu'il a réalisé pendant son mandat.

3. Adoption du projet d'ordre du jour révisé TAD/CA/S/A(2008)/REV1

Le projet d'ordre du jour révisé est adopté par les délégués, après quelques changements mineurs. Plus spécifiquement, des documents supplémentaires ont été ajoutés par le Kirghizstan (TAD/CA/S(2008)15), la France (TAD/CA/S/RD (2008)14, et l'Afrique du Sud (TAD/CA/S(2008)10 ADD1).

4. Projets de compte rendu succinct

4.1 Réunion annuelle de 2007

Le procès-verbal de la Réunion annuelle de 2007 qui s'est tenue à Paris les 11 et 12 juillet [TAD/CA/S/RD (2007)15/REV (version longue), et le projet de compte rendu succinct révisé (version abrégée) de la Réunion [TAD/CA/S/M(2007)3/REV, sont adoptés.

4.2 Réunion du Groupe consultatif élargi des 24 (après-midi) et 25 janvier 2008 [TAD/CA/S/M(2008)2/REV1]

Le compte rendu succinct de la réunion est adopté.

5. Rapport oral de la réunion du Bureau du 29 juin 2008

La présidente fait un bref résumé des débats qui ont lieu pendant la réunion.

- **Planification stratégique.** Le Bureau convient de faire un certain nombre de suggestions à propos de la PS à la Réunion annuelle (RA) au point 9 de l'ordre du jour. La présidente indique que le Bureau espère que la RA pourra donner son accord au cadre de la planification stratégique proposé en fonction du calendrier fixé antérieurement. Elle insiste sur le fait que la planification stratégique devrait être considérée comme un document vivant et non figé.
- **Nouveaux pays membres.** Le Bureau suggère de rendre plus spécifiques les futurs rapports d'évaluation relatifs aux nouveaux pays candidats de manière à s'assurer qu'ils respectent bien

toutes les Règles des Systèmes. Il suggère également d'établir une liste de contrôle pour les futurs rapports.

- **Mandat du Groupe de travail technique.** Le Bureau recommande de ne pas débattre ce point lors de la réunion du GTT, mais uniquement à la RA.
- **Atelier sur le régime d'équivalence de l'UE.** Le Bureau propose que ce soit M. John Kedera qui préside l'atelier. M. Kedera accepte. La participation à l'atelier n'est pas obligatoire et le président espère que tous les délégués y prendront part.
- **Structure des réunions.** Le Bureau se demande s'il est pertinent que le Groupe de travail technique revoie toutes les propositions formulées par les Groupes de travail ad hoc. De plus amples détails sont donnés au point 10.3 de l'ordre du jour.
- **Financement des nouvelles demandes d'adhésion.** Le Bureau fait remarquer que la production des rapports d'évaluation coûte cher et recommande qu'à l'avenir elle soit prise en charge par les nouveaux pays candidats.

6. Activités du Secrétariat et rapport budgétaire [TAD/CA/S/RD(2008)11]

Le Secrétariat présente brièvement les principales activités et les principaux faits nouveaux intervenus depuis la Réunion annuelle de 2007.

M. Ryan indique que les frais généraux afférents aux programmes de la Partie II, y compris les Codes et systèmes, ont augmenté de manière considérable ces dernières années. Plus spécifiquement, en ce qui concerne les Systèmes des semences, cette augmentation a atteint 8 000 euros en 2007 (soit une hausse de 38% par rapport à 2006) et l'augmentation prévue pour 2008 est de 8 300 euros supplémentaires (soit une hausse de 292% par rapport à 2007). Il est porté à la connaissance de la RA que le groupe de travail de l'OCDE sur le recouvrement des frais généraux va faire un bilan de la situation cette année et qu'il fera rapport aux programmes de la Partie II d'ici la fin de l'année 2008.

Le Secrétariat rend compte de la hausse des coûts proposée pour 2009/10. L'augmentation prévisionnelle du budget pour 2009 et 2010 serait de 3% par an. L'augmentation salariale proposée est estimée à 3,3% pour 2009 et à 3% pour 2010. Du fait de la flambée inflationniste, l'augmentation des frais de location des locaux sera d'environ 6% d'après les estimations. Toutefois, le taux pourrait être supérieur, en fonction du prochain indice de référence de l'INSEE (France). Les frais généraux devraient grimper de 22% en 2009 et de 18% en 2010 (conformément à la nouvelle méthode de calcul adoptée en 2007).

Le Secrétariat présente également le programme de travail et le modèle de budget pour 2009/10. Le modèle, élaboré en étroite collaboration avec le Bureau, a été présenté à la réunion du CoAg en mai 2008. Il est noté que le moment est venu d'intégrer au modèle certains détails relatifs aux projets liés à la planification stratégique.

M. Ryan fait également état de la forte augmentation du nombre de documents produits depuis la Réunion annuelle de 2007. Il est signalé que le CD-ROM contenant l'édition 2008 des Systèmes des semences de l'OCDE, les lignes directrices Autorisation "2008", et la Liste des variétés 2007-2008 seront distribuées pendant la RA.

7. Participation aux Systèmes

7.1 *Pays participants, pays ayant demandé leur admission et pays intéressés* [TAD/CA/S(2008)1]

Le Secrétariat indique que le nombre de pays membres participant aux Codes et systèmes de l'OCDE n'a pas changé. Toutefois, deux nouveaux pays ont déposé une demande d'admission aux Systèmes des semences, l'Inde et la Moldavie. Le Système forestier a reçu la demande d'admission de trois

nouveaux pays, la Croatie, la Serbie et le Burkina Faso, tandis que le Kenya et la Serbie ont introduit une demande d'admission au Régime des fruits et légumes. La Réunion est également informée du fait que le Secrétariat de l'OCDE a reçu une demande d'admission aux Systèmes des Semences de la part du ministère ukrainien de l'agriculture.

7.2 *Extension de la participation des Pays-Bas au Système des semences de légumes* [TAD/CA/S(2008)11]

Le délégué des Pays-Bas présente la requête de son pays qui souhaite étendre ses activités de certification au Système des semences de légumes, parce qu'un de ses partenaires commerciaux demande que les semences de légumes importées des Pays-Bas soient accompagnées de certificats OCDE. Le travail de certification sera effectué par un des deux services d'inspection néerlandais.

Les délégués acceptent à l'unanimité la participation des Pays-Bas au Système des semences de légumes.

7.3 *Extension de la participation du Kirghizstan au Système des semences herbagères et légumineuses* [TAD/CA/S(2008)15]

Le Secrétariat confirme que le Kirghizstan, un État membre relativement nouveau des Systèmes, a commencé à certifier des semences de céréales. Les délégués examinent la requête du Kirghizstan et acceptent à l'unanimité de confirmer la participation du Kirghizstan au Système de l'OCDE des semences herbagères et légumineuses.

8. Admission de pays ayant introduit une demande

8.1 *Évaluation de la demande d'admission de l'Inde aux Systèmes des semences de l'OCDE* [TAD/CA/S(2008)7]

La présidente informe la RA que M. P. Bohn et M. M. Ryan ont effectué la mission d'évaluation en Inde. Il est noté que le rapport conclut que "l'Inde possède la capacité et l'aptitude à mettre en œuvre de façon satisfaisante les Systèmes des semences de l'OCDE". La présidente donne la parole à la délégation indienne.

M. Pattanayak donne un aperçu complet du secteur des semences et du système de certification en Inde. La loi sur les semences de 1966 constitue le cadre législatif. Le projet de loi sur les semences de 2004 est actuellement en cours de discussion au parlement et une nouvelle loi sur les semences devrait entrer en vigueur d'ici la fin 2008. Au total, 22 États participent à la certification des semences sur une base volontaire, mais l'étiquetage est obligatoire pour toutes les semences, y compris les semences fermières. Le gouvernement contrôle la production de semences. Les semences de sélectionneur sont fournies aux sociétés semencières d'État qui produisent à leur tour des semences de base et de prébase. Les semences sont soumises à des essais selon la méthodologie de l'ISTA et le laboratoire national d'essai de semences fait office de laboratoire de référence et contrôle 5% des semences testées.

Le rapport d'évaluation est au centre d'un débat animé et les délégués soulèvent plusieurs questions relatives aux essais de VAT et de DHS en tant que préalable à une inscription, et demandent si les normes appliquées dans le domaine des cultures de plein champ sont conformes aux normes de l'OCDE définies dans les Systèmes des semences.

La délégation indienne confirme que la nouvelle loi sur les semences de 2008 rendra obligatoire la réalisation d'essais de VAT et que, dès l'entrée en vigueur de la loi, toutes les semences destinées à être

commercialisées devront être inscrites. L'essai de DHS fait partie de la loi relative à la protection des variétés végétales et des droits des agriculteurs de 2001. Il est également noté que l'adhésion de l'Inde à l'UPOV est encore pendante et que l'Inde participe aux réunions de l'UPOV en qualité d'observateur. Il est également noté que l'Inde suit à présent la plupart des dispositions des lignes directrices de l'UPOV en matière d'essai de DHS. Le délégué confirme aussi que toutes les normes de culture sont alignées sur les prescriptions de l'OCDE et que les inspections en champ sont effectuées par des responsables gouvernementaux. Il ajoute que l'Inde produit actuellement une Liste nationale de variétés.

Après quelques questions et éclaircissements supplémentaires sur le rapport d'évaluation, en particulier en ce qui concerne la vérification et l'inspection, les délégués sont invités à rendre leur décision sur la requête de l'Inde à rejoindre les Systèmes des semences.

Les délégués présents à la Réunion annuelle acceptent à l'unanimité d'accéder à la requête de l'Inde d'adhérer aux Systèmes des semences de l'OCDE. La section 5 des règles d'admission sera appliquée et une visite de surveillance en Inde sera organisée en 2010 pour vérifier la nouvelle législation sur les semences et le respect des règles et des normes des Systèmes des semences de l'OCDE. Les frais de cette visite seront pris en charge par l'Inde.

M. Pattanayak remercie les délégués d'avoir donné une suite favorable à la demande d'admission de l'Inde aux Systèmes et remercie MM. Ryan et Bohn d'avoir réalisé l'évaluation.

8.2 Évaluation de la demande d'admission de la Moldavie aux Systèmes des semences de l'OCDE [TAD/CA/S(2008/8)]

La présidente informe la RA que M. G. Hall et M. B. Dagallier ont effectué la mission d'évaluation en Moldavie. La présidente invite la délégation moldave à présenter les éléments clés du secteur des semences moldave à la Réunion.

M. Pojoga présente brièvement le secteur des semences en Moldavie. Le pays a introduit en décembre 2007 une demande visant à obtenir l'accréditation ISTA pour le laboratoire central d'essai de semences. La Moldavie dispose d'une loi sur les semences (1999) qui est en cours de révision, et d'une loi sur la protection des variétés végétales (1996). Elle est membre de l'UPOV depuis 1998. Elle dispose d'un système d'essai variétal bien développé – des stations en champ effectuent des essais de VAT et de DHS, augmentant le nombre de variétés inscrites sur la Liste nationale. L'essai de DHS est réalisé conformément aux lignes directrices de l'UPOV. L'autorité nationale d'inspection des semences est l'autorité juridique qui réglemente et met en œuvre la procédure de certification. Les semences sont produites par des entreprises publiques et par des entreprises du secteur privé. M. Pojoga confirme également que la Moldavie a déjà soumis un exemplaire de sa Liste nationale et des modèles d'étiquettes au Secrétariat.

L'équipe d'évaluation fait savoir qu'elle a examiné la Liste nationale et le système de certification des semences. Celui-ci est bien développé et est régi par la loi sur les semences, des règlements nationaux et des lignes directrices techniques. Il existe un très bon programme de formation pour les inspecteurs des cultures et les échantillonneurs, et les parcelles de contrôle sont cultivées sous licence et surveillées par des responsables. L'impression des étiquettes utilisées pour la certification des semences est centralisée. Quelques différences entre le système moldave et le système de l'OCDE ont été relevées, en particulier, en ce qui concerne la couleur des étiquettes, la taille maximale du lot de semences, et les normes en matière de pureté variétale dans deux cas. Confirmation est faite que ces différences ont été supprimées.

Une liste de 37 variétés a été soumise pour ajout dans la Liste de variétés de l'OCDE, parmi lesquelles, 17 variétés de maïs, 10 de tournesol, 4 de blé, 2 de sorgho, 2 de luzerne et 2 de soja. Après

quelques éclaircissements et quelques débats supplémentaires entre les délégations, les délégués sont invités à rendre leur décision sur la requête de la Moldavie à rejoindre les Systèmes des semences.

Les délégués présents à la Réunion annuelle acceptent à l'unanimité d'accéder à la requête de la Moldavie d'adhérer aux Systèmes des semences de l'OCDE. La section 5 des règles d'admission sera appliquée et une visite de surveillance en Moldavie sera organisée en 2010 pour vérifier la nouvelle législation sur les semences et le respect des règles et des normes des Systèmes des semences de l'OCDE. Les frais de cette visite seront pris en charge par la Moldavie.

M. Pojoga remercie les délégués de la Réunion annuelle d'avoir donné une suite favorable à la demande d'admission la Moldavie aux Systèmes des semences de l'OCDE et remercie MM. Hall et Dagallier d'avoir réalisé l'évaluation.

9. Vers un processus de planification stratégique pour les Systèmes [TAD/CA/S/RD(2008)8/REV, TAD/CA/S(2008)9]

M. Ryan présente brièvement le document et donne un bref aperçu de l'évolution du travail réalisé sur la planification stratégique depuis la Réunion annuelle de 2006 au Brésil. Il est noté que les documents actuels sont une compilation des résultats du questionnaire et des contributions orales et écrites des délégués. La structure de la planification stratégique consiste en 5 catégories centrales et en 2 annexes qui traitent du plan d'action et des besoins en ressources.

Le Secrétariat informe la Réunion annuelle que le document a été débattu lors de la réunion du Bureau le 29 juin et qu'une série de suggestions ont été faites pour adapter le texte, parmi lesquelles l'ajout du mot "certifié" dans la déclaration de mission, la modification du texte relatif à la conception de la mission, et le déplacement des annexes dans un document séparé.

La présidente invite tous les délégués à faire part de leurs commentaires sur la planification stratégique et rappelle à la Réunion qu'il s'agit d'un document vivant qui peut être modifié. La présidente rappelle également aux délégués que l'objectif était de l'adopter lors de la Réunion annuelle de 2008.

Le délégué des États-Unis remercie le Secrétariat de ce nouveau document, mais a le sentiment que l'expression "politiques réglementaires et environnementales" que l'on peut lire dans la conception de la mission pose problème et qu'elle pourrait être source de malentendus. Le délégué de la France, s'exprimant au nom de l'UE, déclare que l'UE est d'accord avec l'élaboration de la planification stratégique. L'UE est d'accord avec la proposition, mais se pose certaines questions à propos du plan d'action. Le délégué du Canada suggère d'incorporer dans la planification stratégique des mots plus axés sur l'action, p. ex. mise en œuvre efficace des Systèmes.

D'autres délégations participent également au débat animé et plusieurs suggestions sont faites concernant la formulation spécifique de divers paragraphes du document principal. Après quelques autres échanges à propos des 5 catégories centrales et des suggestions sur la formulation détaillée du contenu, la présidente encourage les délégués à trouver un accord sur les catégories centrales ou la structure du document. La formulation détaillée et la terminologie pourront faire l'objet d'un suivi au travers de la procédure écrite dans les prochains mois.

Les délégués conviennent que le Bureau devrait poursuivre quelque peu son travail sur la planification stratégique durant la nuit et présenter une version révisée du document à la RA le lendemain [TAD//CA/S/(2008)9/REV1]. Le projet de document révisé est présenté le lendemain par la présidente et la RA et les délégués marquent leur accord sur les 5 catégories centrales telles que décrites dans le document.

En conclusion, le Bureau convient de poursuivre ses réflexions sur le document révisé et d'envoyer le document à tous les participants d'ici le 21 juillet. La présidente invite toutes les délégations à envoyer leurs commentaires écrits sur le projet révisé au Secrétariat avant le 15 septembre 2008. Le Bureau, en collaboration avec le Secrétariat, mettra à jour le projet d'ici le 15 novembre 2008, en prenant en compte les commentaires écrits des délégations. Le projet actualisé sera diffusé en novembre en vue d'être débattu lors de la réunion du groupe consultatif élargi (GCE) de janvier 2009. En outre, un nouveau document compilant et développant le plan d'action et les besoins en ressources sera préparé par le Secrétariat et présenté au GCE en janvier.

10. Groupe de travail technique (GTT) sur l'identité variétale et la pureté variétale

10.1 Rapports des précédentes réunions du GTT

- 3^e réunion, Paris, France 13 juillet 2007 [TAD/CA/S/M(2007)4]
- 4^e réunion, Paris, France, 23 & 24 janvier 2008 [TAD/CA/S/M(2008)1]

Les délégués approuvent les deux rapports.

- 5^e réunion, Chicago, États-Unis, 30 juin 2008

M. Peter Johnston, président du GTT, fait un rapport oral de la réunion. M. Johnson confirme que le point relatif au mandat actualisé du groupe de travail n'a pas été débattu, puisqu'un débat était inscrit à l'ordre du jour de la RA. L'harmonisation des normes et des procédures de contrôle *a posteriori* a fait l'objet d'un débat intéressant, qui a été stimulé par les résultats du questionnaire qui avait été diffusé auprès des membres du GTT (document [TAD/CA/S/RD(2008)9]). Le Canada avait ajouté quelques autres questions. Celles-ci seront diffusées et les réponses devraient être envoyées au Secrétariat et au Centre de coordination d'ici le 15 octobre 2008.

La réunion a parlé longuement de la proposition de lignes directrices révisées pour les essais en parcelle de contrôle et l'inspection sur pied des cultures de semences (document [TAD/CA/S/RD(2008)3/REV1]). En ce qui concerne la partie I, Essais en parcelle de contrôle, certains progrès ont été faits lors de la réunion et les paragraphes restants seront traités dans le cadre de la procédure écrite (les commentaires devront être envoyés au Secrétariat et au Centre de coordination d'ici le 15 octobre 2008). Pour ce qui est de la partie II, Inspection sur pied, le texte révisé a été approuvé, de même que pour la partie III, Méthodes d'analyse supplémentaire.

Le travail sur la proposition de lignes directrices révisées, les fiches descriptives des espèces (document [TAD/CA/S/RD(2008)12]), les caractères de 36 espèces est à présent terminé et validé, sous réserve de quelques corrections éditoriales mineures à apporter par le Centre de coordination. Vingt-neuf espèces supplémentaires, dont 17 nouvelles, ont été identifiées comme étant la prochaine priorité du point de vue de la mise à jour des caractères à utiliser en contrôle *a posteriori* et lors de l'inspection sur pied pour l'accès à la pureté variétale. Un premier vérificateur a été identifié pour chaque espèce et le Centre de coordination agira comme second vérificateur.

La présidente indique que le GTT recommande que dorénavant toutes les futures demandes d'ajout de nouvelles espèces soient accompagnées d'une liste des caractères à utiliser lors des contrôles *a posteriori* et de l'inspection sur pied.

Le GTT débat conjointement le document "Améliorer dans les textes des Systèmes les dispositions en matière d'inscription des variétés", rédigé par la France [TAD/CA/S/RD(2008)14] et le

document “Admissibilité de variétés à l’inscription à la Liste des variétés de l’OCDE et à la certification des semences” rédigé par le Canada [TAD/CA/S/RD(2008)10] au titre du point 9 de l’ordre du jour. Le document canadien pose sept questions et il est convenu que les membres du GTT soumettront leurs réponses au Secrétariat et au Centre de coordination d’ici le 15 octobre 2008, lesquels produiront à leur tour un document basé sur les réponses reçues pour discussion lors de la prochaine réunion du GTT programmée en janvier 2009.

Le GTT complètera la liste courante des activités définie à la section 10 du document [TAD/CA/S/M(2008)1]. Le délégué de la France propose d’ajouter le thème suivant à la liste: Conséquences et analyse d’impact sur les Systèmes des Semences de l’OCDE de l’utilisation des nouvelles définitions de l’identité et de la pureté variétales.

10.2 Conclusions du GTT: proposition de modification des Règles

a) Ajout des définitions de l’identité variétale et de la pureté variétale [TAD/CA/S(2008)2]

Les délégués conviennent que les définitions devraient être introduites dans les Règles, dans une nouvelle section 4, à l’annexe I à la Décision “Principes généraux”.

Action: le Secrétariat préparera la modification des Règles des Systèmes et soumettra le texte modifié au Comité de l’agriculture et au Conseil pour adoption.

b) Amendement de trois dispositions des Règles de contrôle a posteriori [TAD/CAS(2008)3]

Les délégués se mettent d’accord sur la première proposition relative à la suppression de l’exigence de faire réaliser les essais de contrôle *a posteriori* par le mainteneur qui est inscrite dans la Règle 7.1.1 de chaque système.

Action: le Secrétariat préparera la modification des Règles des Systèmes et soumettra le texte modifié au Comité de l’agriculture et au Conseil pour adoption.

La deuxième proposition concerne l’introduction d’une nouvelle Règle 7.1.2 dans tous les Systèmes consistant à rendre obligatoire dans les essais de contrôle *a posteriori* l’usage de nombres de rejet avec probabilité de risque de 95%.

Les délégués rejettent cette proposition, mais celle-ci sera à nouveau à l’ordre de la prochaine réunion du GTT.

La présidente présente la troisième proposition qui introduit, dans le Système des semences de maïs et de sorgho, la norme suivante de pureté variétale pour le contrôle *a posteriori* de variétés hybrides de maïs et de sorgho:

Dans les parcelles utilisées pour le contrôle a posteriori de lots de semences certifiées de variétés hybrides d’espèces de maïs et de sorgho, la norme de pureté variétale minimale sera de 97 pour cent pour les hybrides simples et de 95% pour cent pour les autres types d’hybrides.

Les délégués acceptent l’introduction de cette norme de pureté variétale dans les essais de contrôle *a posteriori*.

Action: le Secrétariat préparera la modification des Règles du Système de semences de maïs et de sorgho et soumettra le texte modifié au Comité de l'agriculture et au Conseil pour adoption.

c) Proposition de modification des Règles relatives à l'admission des variétés [TAD/CA/S/RD(2008)14]

M. Fabre présente sa proposition qui poursuit l'objectif d'introduire une plus grande cohérence entre les Règles des Systèmes et les Lignes directrices pour les essais en parcelle de contrôle et l'inspection sur pied des cultures de semences concernant l'inscription des variétés. Il a le sentiment que les descriptions qui sont officiellement reconnues sont nécessaires pour l'admission des variétés et propose de remplacer le terme "précise" par les mots "officiellement reconnue" dans la Règle 2.2. Il propose également d'ajouter la phrase suivante dans la Règle 2.2: Cette description constitue la référence à utiliser par les Autorités désignées lorsqu'elles vérifient l'identité variétale et contrôlent la pureté variétale lors des inspections en champ des cultures de semences et des parcelles de contrôle *a posteriori*.

La Nouvelle-Zélande rappelle que la réunion du GTT a reconnu qu'il était nécessaire de poursuivre le débat sur cette proposition, probablement lors de sa prochaine réunion en janvier 2009.

10.3 Mandat actualisé du GTT [TAD/CA/S(2008)4]

M. Ryan informe les participants à la Réunion que le Secrétariat a reçu une série de commentaires à propos du mandat actualisé du GTT, lesquels ont été diffusés le 17 mars 2008. Il déclare qu'il était peut-être prématuré d'avancer sur le front d'un nouveau mandat. Le calendrier fixé au départ pour le GTT était de 3 ans, débutant après la Réunion annuelle de 2006, mais à l'issue de la deuxième année, il a été convenu qu'il y aurait une révision de la composition et des attributions du GTT. Il a été proposé d'élargir le mandat du GTT de manière à y inclure tout le travail technique qui était en cours de réalisation dans les groupes de travail ad hoc, à savoir la multiplication en dehors du pays d'origine, les distances d'isolement du coton et les synonymes. M. Ryan invite les délégués à partager leurs points de vue sur l'extension du mandat du GTT.

La France, au nom de l'UE, déclare que l'UE a débattu la question en profondeur et qu'elle émet certaines réserves. Il s'agit d'un problème de représentation: tous les membres de l'OCDE ne sont pas membres du GTT. Il n'existe aucune autre situation similaire dans les autres sections de l'OCDE. L'OCDE est une organisation gouvernementale, mais certains membres de l'OCDE ne sont pas membres du GTT. L'autre réserve porte sur les "observateurs" qui sont membres du GTT; il ne s'agit pas d'une question de compétence mais d'une question de principe. La Réunion annuelle a attribué au GTT son mandat original, celui de travailler sur les questions de l'identité variétale et de la pureté variétale.

Les délégués s'engagent dans un débat animé sur cette question et plusieurs d'entre eux indiquent que le GTT devrait travailler exclusivement sur les questions techniques, tandis que d'autres sont favorables à une extension du mandat du groupe. Certains délégués expriment leur inquiétude sur l'élément suivant: si le groupe était ouvert à tous les participants, son mode de fonctionnement serait similaire à celui d'une réunion du GCE. La présidente note que les groupes de travail ad hoc sont un moyen très efficace de progresser. Les membres sont particulièrement intéressés par le thème, connaissent parfaitement le sujet et sont résolus à faire des progrès.

Il est convenu que les délégués enverront leurs commentaires à propos de l'extension proposée du mandat du GTT au Secrétariat d'ici le 30 septembre 2008. Sur la base des commentaires reçus, le Secrétariat et le Bureau prépareront un nouveau document couvrant la structure d'ensemble des groupes de travail. Le nouveau document sera disponible pour discussion lors de la réunion du GCE de janvier 2009.

11. Multiplication en dehors du pays d'origine

11.1 Rapport du groupe de travail ad hoc du 29 juin 2008

M. Bohn informe les participants à la RA que le GT ad hoc s'est réuni le 29 juin, mais que la France et le Chili étaient dans l'impossibilité d'y participer. Les délégués présents à la réunion ont révisé partiellement le texte, mais pas sa totalité. Il est convenu d'attendre la prochaine réunion du groupe de travail ad hoc pour poursuivre le débat sur la question. M. Bohn note que le GT ad hoc a convenu d'examiner "hors session" tous autres points de vue des délégations dans la perspective de présenter une proposition révisée à la Réunion annuelle de 2009.

11.2 Projet de proposition de modification des Systèmes [TAD/CA/S/RD(2008)1/REV1]

Le Secrétariat indique que les révisions apportées au document original ont été diffusées auprès de tous les participants présents à la Réunion [TAD/CA/S/RD(2008)1/REV2]. Le Chili a fait part de ses commentaires concernant la proposition originale, lesquels sont reproduits au paragraphe 6.b du document original. En résumé, le Chili ne soutient pas la proposition de dispenser l'AD désignée du pays d'inscription de l'obligation de donner un **accord écrit pour la multiplication en dehors du pays d'origine**, comme l'ont suggéré les participants au GT ad hoc lors de leur réunion de janvier 2008. Le Secrétariat fait remarquer que les délégations peuvent soumettre leurs commentaires écrits sur cette question au GT ad hoc avant sa prochaine réunion programmée en janvier 2009.

Le délégué de la Nouvelle-Zélande invite tous les pays concernés par cette question à participer à la prochaine réunion du GT ad hoc qui se tiendra en janvier 2009.

12. Proposition de révision des distances d'isolement des semences de coton [TAD/CA/S/RD(2008)7/REV2]

M. Le Buanec, président du GT ad hoc, confirme que la proposition révisée a été examinée par le GT lors de sa réunion du 29 juin. Le GT a décidé de ne pas inclure dans l'immédiat les variétés à fibres colorées dans les Systèmes de l'OCDE pour la certification variétale, car ce nouveau type de matériel n'est actuellement pas destiné au commerce international.

Les participants trouvent un accord sur toutes les distances d'isolement, sauf sur celles requises pour la variété hybride *Gossypium hirsutum* qui représente 95% du poids total des semences certifiées. En ce qui concerne les semences certifiées de variétés non hybrides et d'hybrides F1 produits sans avoir recours au mécanisme de stérilité mâle cytoplasmique, les recommandations varient de 5 mètres à 30 mètres. Le GT ad hoc décide finalement qu'une distance d'isolement de 30 mètres est une proposition acceptable qui satisfait tous les participants. La proposition de modifier ces deux distances d'isolement est ensuite diffusée auprès des participants à la Réunion annuelle [TAD/CA/S/RD(2008)7/REV3].

Les délégués présents à la Réunion annuelle approuvent la modification des distances d'isolement.

Action: le Secrétariat préparera la modification des Règles du Système des semences de plantes crucifères et d'autres espèces oléagineuses ou à fibres et soumettra le texte modifié au Comité de l'agriculture et au Conseil pour adoption.

13. Révision des lignes directrices pour les essais en parcelle de contrôle et l'inspection sur pied

13.1 *Projet de Lignes directrices révisées, parties I, II, III* [TAD/CA/S/RD(2008)3/REV1]

Le Centre de coordination fait savoir que des progrès importants ont été réalisés sur la révision des lignes directrices lors de la réunion du GTT. La partie I nécessite encore d'être retravaillée. L'utilisation des commentaires écrits communiqués par les experts et les observateurs permettra d'avancer dans le travail, et les Lignes directrices seront à nouveau révisées et inscrites à l'ordre du jour de la prochaine réunion en janvier 2009 pour discussion. Le texte des parties II et III a été approuvé par les experts techniques.

13.2 *Projet de Lignes directrices révisées, partie IV* [TAD/CA/S/RD(2008)12 et TAD/CA/S/RD(2008)13]

Le Centre de coordination indique que les experts techniques ont actualisé les caractères à utiliser pour les observations en parcelles de contrôle et l'inspection sur pied de 8 espèces supplémentaires et que l'expert technique des Pays-Bas a préparé les caractères de 9 autres espèces. Ces caractères ont été vérifiés par un second réviseur et/ou le Centre de coordination. Actuellement, les caractères de 36 espèces au total font l'objet d'un accord, mais le Centre de coordination a été invité à procéder à certaines autres modifications. Le matériel est prêt à être inclus dans les Lignes directrices révisées dès que le texte de la partie I aura été avalisé.

Dix-sept "nouvelles" espèces, et 13 autres espèces actuellement en cours de certification suivant les Règles des Systèmes des semences, ont été identifiées. Elles serviront à la préparation et/ou à l'actualisation des caractères. Un premier réviseur a été sélectionné et le Centre de coordination sera le second réviseur. Des experts techniques prépareront les caractères d'ici le 15 novembre 2008 et le Centre de coordination préparera un document qui sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du GTT en janvier 2009, pour discussion et approbation.

14. Utilisation de synonymes dans les dénominations variétales [TAD/CA/S(2008)12]

Le Chili, qui préside le GT ad hoc, indique qu'une réunion s'est tenue le 30 juin. Des délégués de l'Australie, du Canada, du Chili, de la France, des États-Unis, de l'Italie, de l'OCVV, de l'ISF, ainsi que le Secrétariat et le Centre de coordination étaient présents à la réunion. Le GT a accompli quelques progrès sur le texte du document. Les révisions qui ont fait l'objet d'un accord ont été diffusées dans le document [TAD/CA/S(2008)12/REV1]. La présidence confirme qu'il reste un problème avec le texte du paragraphe 9.1 (première puce). Le GT ad hoc se réunira à nouveau en janvier 2009 pour le régler.

15. Rapport du Centre de coordination

M. Flack informe la RA que la suppression des adresses de mainteneurs redondantes dans la Liste des variétés se poursuit.

M. Flack remercie le délégué des États-Unis qui a aidé le Centre de coordination à effectuer le téléchargement groupé des données relatives aux variétés. Les données des États-Unis ont le bon format. Il fait remarquer que du fait de l'interaction de 55 pays, les probabilités de permutations sont élevées; en particulier, lorsqu'il s'agit du retrait de variétés et des changements d'adresse des mainteneurs. M. Flack confirme également que la Liste provisoire des variétés serait disponible d'ici la fin juillet 2008.

M. Flack confirme que le questionnaire envoyé pour la mise à jour annuelle des variétés a été diffusé et que la liste des mainteneurs le sera prochainement. Dans la nouvelle Liste, l'actuel système de

codification à trois lettres des pays fixé par la norme ISO sera remplacé par un code ISO à deux lettres. La cohabitation des deux systèmes de codification est acceptée pour cette année. Il ajoute qu'il est essentiel que les données soient présentées correctement, notamment l'adresse des mainteneurs des variétés répertoriées dans la Liste. Il arrive parfois que les données indiquées soient difficilement exploitables. **Pour remplir le questionnaire, il est essentiel d'utiliser le code alphanumérique indiqué en regard du mainteneur désigné (et aucun autre code). Les Autorités désignées ne doivent pas utiliser le numéro attribué aux mainteneurs dans la Liste des variétés publiée.** Plusieurs pays ont utilisé ce numéro ce qui a compliqué l'interprétation des données.

Le Secrétariat confirme que la liste des mainteneurs sera diffusée au début du mois d'août 2008.

La présidente demande au Centre de coordination de rédiger un rapport écrit de ses activités pour la prochaine Réunion annuelle.

16. Admission de nouvelles espèces éligibles

16.1 *Trifolium spumosum* [TAD/CA/S(2008)5]

L'Australie présente brièvement le trèfle écumeux. Il s'agit d'une légumineuse annuelle autogame. Elle est également spontanée et passe par des phases de dormance variables. Il peut arriver que les semences récoltées soient un mélange de générations. Pour cette raison, le trèfle écumeux est proposé à l'admission au Système des semences de trèfle souterrain et des espèces similaires. Une variété Bartolo est à présent commercialisée. Le délégué de l'Australie accepte de soumettre pour le 15 novembre 2008 au Centre de coordination une liste des caractères à utiliser lors des observations en parcelles de contrôle et de l'inspection sur pied pour l'accès à la pureté variétale.

Les délégués donnent une suite favorable à la requête de l'Australie concernant l'admission de la nouvelle espèce dans les Systèmes.

Centre de coordination et Secrétariat: le trèfle écumeux sera inclus dans les prochaines éditions des Systèmes des Semences de l'OCDE et dans la Liste des variétés.

16.2 *Trifolium dasyurum* [TAD/CA/S92008]6]

L'Australie présente brièvement le *Trifolium dasyurum* (*eastern star clover - pas de dénomination française connue*). Il s'agit essentiellement d'une légumineuse fourragère annuelle autogame. Étant toutefois partiellement une plante à pollinisation croisée, elle est proposée à l'admission au Système des semences herbagères et au Système des semences de trèfle. Une variété Sothis est à présent commercialisée. Le délégué de l'Australie accepte de soumettre pour le 15 novembre 2008 au Centre de coordination une liste des caractères à utiliser lors des observations en parcelles de contrôle et de l'inspection sur pied pour l'accès à la pureté variétale.

Les délégués acceptent d'inclure la nouvelle espèce dans les Systèmes.

Centre de coordination et Secrétariat: l'Eastern Star Clover sera inclus dans les prochaines éditions des Systèmes des Semences de l'OCDE et dans la Liste des variétés.

16.3 *Nicotiana tabacum* [TAD/CA/S(2008)10 + TAD/CA/S(2008)10/ADD1]

Le Secrétariat informe la RA que la proposition d'ajouter le tabac dans la liste des espèces émane de la Bulgarie et que des commentaires ont été envoyés par l'Afrique du Sud à propos de ses normes de

production de semences. Les informations ont été diffusées dans le document ADD1. Il est noté que l'UPOV applique des lignes directrices en matière d'essai de DHS pour cette espèce.

La Bulgarie présente brièvement le tabac. Il s'agit d'une culture très importante en Bulgarie. Le tabac est une herbacée autogame annuelle qui ne comporte qu'une seule tige dont la hauteur est comprise entre 0,4 et 2m. La Bulgarie demande l'admission du tabac au Système de l'OCDE des plantes crucifères et d'autres espèces oléagineuses ou à fibres, dans le sous-groupe "Autres espèces".

Le délégué de la Bulgarie accepte de soumettre pour le 15 novembre 2008 au Centre de coordination une liste des caractères à utiliser lors des observations en parcelles de contrôle et de l'inspection sur pied pour l'accès à la pureté variétale. L'Afrique du Sud informe la RA qu'elle a commencé à produire des semences de tabac en 2007 et que deux entreprises exportent des semences dans un pays tiers.

Les délégués acceptent d'inclure la nouvelle espèce dans les Systèmes.

Centre de coordination et Secrétariat: le tabac sera inclus dans les prochaines éditions des Systèmes des Semences de l'OCDE et dans la Liste des variétés.

17. Variétés admises à la certification OCDE et à l'inscription dans la Liste des variétés [TAD/CA/S/RD(2008)10]

Le délégué du Canada présente le document et informe la RA qu'il a été débattu lors de la réunion du GTT du 30 juin. Il a été convenu lors de cette réunion que tous les membres du GTT répondraient aux 7 questions énumérées dans le résumé (page 2 du document) et qu'ils enverraient leurs réponses au Secrétariat, avec copie au Centre de coordination, pour 15 octobre 2008. Une synthèse serait ensuite élaborée à partir des réponses reçues, puis diffusée en vue d'être débattue à la réunion de janvier 2009. Les informations recueillies resteraient anonymes et seraient traitées de manière confidentielle. Il ressort clairement des précédents débats qu'un éventail de différentes procédures serait présenté, ce qui donnait l'occasion de déterminer le pour et le contre de chaque procédure.

M. Le Buanec soulève la question de l'admission des variétés à la certification. Il rappelle qu'il a été convenu lors de la 4^e réunion du GTT qu'une variété ne devait pas nécessairement présenter une valeur agronomique et technologique ("VAT") (projet de compte rendu succinct de la 4^e réunion du GTT, page 8). Il rappelle aussi que le Secrétariat et le Centre de coordination avaient reçu pour mission de préparer un projet de proposition modifiant les Règles des Systèmes qui serait débattu à la Réunion annuelle de 2008, l'objectif étant d'éliminer l'obligation pour une variété de présenter une valeur acceptable dans un pays au moins pour être admissible à la certification. Le lendemain, le Groupe consultatif élargi indiquait qu'il avait le sentiment que les choses allaient trop vite et qu'il avait été convenu d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la présente Réunion annuelle. Le délégué du Canada confirme que la question de la VAT est toujours en cours de discussion, comme indiqué à la section 18 du document.

18. Statistiques

18.1 Poids de semences certifiées OCDE

Synthèse 2005/2006 [TAD/CA/S(2007)18] et synthèse 2006/2007

Le Secrétariat rappelle aux délégués que la question du poids des semences certifiées pour 2005/2006 a été débattue lors de la réunion de janvier 2008. Un bref document contenant les résultats préliminaires pour 2006/2007 avait été diffusé. À ce jour, 50 pays ont répondu, parmi lesquels 43 ont des semences certifiées. Le poids provisoire de semences certifiées est estimé à 521 944 tonnes, tous types de

certification/espèces/généralisations confondus. Le Portugal a certifié 800 tonnes de mélanges certifiés de semences herbagères et l'Albanie et l'Égypte ont certifié environ 500 tonnes de semences de légumes.

18.2 Contrôle a posteriori des semences certifiées en 2006 [TAD/CA/S(2008)13 et TAD/CA/S(2008)17]

Le Secrétariat informe la RA que sur les 53 pays participant aux Systèmes des semences de l'OCDE en 2006, 36 ont communiqué des données et 13 ont indiqué n'avoir pas effectué de contrôle *a posteriori* en 2006. La Pologne vient d'envoyer sa réponse, ce qui ramène à seulement trois le nombre de pays n'ayant pas répondu: l'Allemagne, le Maroc et la Fédération de Russie.

Il est noté que près de 20 000 échantillons ont fait l'objet d'un essai, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'année précédente. Le pourcentage d'échantillons non satisfaisants, c'est-à-dire présentant une identité variétale non conforme, a chuté et ne représente plus que 1% du total des résultats non satisfaisants (2,7% en 2005), tandis que le pourcentage d'échantillons présentant une pureté variétale insuffisante est resté inchangé par rapport à 2005, soit 2,2% toutes espèces confondues. Le maïs et le sorgho restent majoritaires (45%), suivis par les plantes herbagères et légumineuses (29%), les céréales (14%), tandis que la part des plantes crucifères et les autres espèces oléagineuses ou à fibres a diminué, passant à 9%.

19. Récents changements intervenus dans la législation semencière dans les pays membres et dans l'UE

Le délégué du **Canada** distribue un bref document détaillant les faits nouveaux intervenus dans le Programme des semences de son pays et donne les informations suivantes:

- Les modifications introduites dans les réglementations canadiennes en matière de semences sont entrées en vigueur le 14 novembre 2007. Elles reflètent les réalités actuelles du secteur des semences et facilitent les échanges commerciaux nationaux et internationaux.
- Le Canada est en train de mener une consultation à propos des amendements modifiant les règlements en matière des semences, et notamment la levée des restrictions imposées à l'importation de blé dans l'Ouest canadien sur la base de la distinction visuelle des grains (KVD).
- Le 1^{er} janvier 2008, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (CFIA) a lancé un projet pilote d'exportateurs agréés, qui autorise les particuliers à échantillonner, sceller, étiqueter et tester des semences en vue de la certification suivant les Systèmes des semences de l'OCDE sous supervision officielle.

Le délégué du **Mexique** informe la RA que son pays a adopté une nouvelle loi sur les semences en 2007 qui met en œuvre le processus de certification des semences et le rend équivalent aux systèmes internationaux. Elle inclut l'autorisation des organes de certification des semences et crée un système de semences national dont le fonctionnement est assuré par des comités régionaux.

Le délégué de la **CE** fait savoir qu'une nouvelle directive sur les variétés de conservation, les produits agricoles végétaux a été adoptée le 30 juin 2008. Trois autres directives, la première relative aux semences de légumes, la deuxième relative aux matériels de multiplication et la troisième relative aux mélanges de plantes herbagères sont en cours de préparation. La CE espère que les résultats du programme "Mieux légiférer", qui est en train d'évaluer la législation communautaire actuelle en matière de semences, seront disponibles avant la fin 2008.

20. Tour d'horizon des principaux faits nouveaux concernant les semences survenus dans les organisations internationales depuis la dernière Réunion annuelle.

L'AOSCA diffuse un document détaillant les faits nouveaux intervenus au sein de l'organisation et fait savoir qu'elle travaille à présent dans un nouveau secteur de service: elle est vérificatrice pour le Chicago Climate Exchange. Il s'agit d'un marché en pleine expansion où sont commercialisés les crédits-carbone aux États-Unis. Le personnel de terrain des agences de certification des semences, travaillant sous contrat avec l'AOSCA, inspecte les terres inscrites sur le marché des crédits-carbone pour vérifier qu'elle respecte bien les prescriptions.

L'AOSA diffuse un bref document à la fin de la RA et un résumé des principaux faits nouveaux intervenus au sein de l'AOSA au cours de l'année précédente.

La FAO indique que ses activités prioritaires sont:

- La mise au point d'une assistance technique au niveau de la production de semences, du contrôle de la qualité et des politiques mises en œuvre dans les pays membres pour essayer de contrecarrer les effets de la flambée des prix alimentaires.
- L'harmonisation des règles et des réglementations relatives aux semences au niveau régional et sous-régional pour faciliter le commerce des semences et élargir le marché des semences.
- L'élaboration de "programmes de certification" pour la multiplication végétative des plantes, en particulier les légumes-racines et tubercules andins.

L'ISF indique que son Congrès annuel qui s'est tenu à Prague en mai a remporté un très grand succès, attirant 1 500 participants. Les sections Céréales et légumes à cosse, Maïs et sorgho et Cultures industrielles ont été fusionnées pour former la section Cultures de plein champ. Les autres sections comprennent les cultures fourragères et le gazon et les cultures de légumes et de plantes ornementales. Le Congrès a élaboré des règles commerciales pour la collecte de droits de licence sur les semences fermières. Parmi autres thèmes abordés, il y avait le rétrocroisement, la présence fortuite de matériel génétiquement modifié, les légumes biotechnologiques et les marqueurs moléculaires.

L'ISTA fait savoir qu'elle a tenu sa Réunion annuelle à Bologne du 16 au 19 juin 2008. Y ont assisté 180 personnes venus de 57 pays. Quinze propositions de changement des règles ont été examinés, la majorité ayant été adoptée à l'unanimité. Le comité des statistiques de l'ISTA revoit les tableaux de tolérance et l'ISTA élabore un programme de formation d'analyste de semences.

CEE/ONU – M. Bianchi déclare que la section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre fête également son 50e anniversaire cette année et qu'elle compte aujourd'hui 56 membres. La dernière réunion s'est tenue à Genève du 17 au 19 mars 2008. Le rapport a été diffusé auprès des Autorités désignées accompagné de l'édition 2008 des normes de commercialisation et de contrôle de la qualité commerciale des plants de pommes de terre. Il ajoute qu'un séminaire sera organisé en Russie en septembre prochain.

21. Taille maximale des lots de semences certifiées

21.1 *Expérience sur les lots de semences de graminées*

Le délégué de l'ISTA fait un bref exposé dans lequel il présente à la RA les dernières nouveautés concernant l'expérience de l'ISTA/ISF sur la taille des lots de semences herbagères. L'expérience qui a commencé le 1^{er} janvier 2006 peut continuer jusqu'au 30 juin 2013, et a été adoptée par l'OCDE, l'ISTA, l'ISF et l'UE. L'objectif de l'expérience est de déterminer, dans la pratique, les conditions dans lesquelles les entreprises peuvent produire des lots de grande taille suffisamment homogènes. Dans le cadre de l'expérience, les entreprises intéressées ont cette possibilité. Des certificats ISTA peuvent être délivrés pour des lots de taille supérieure à la taille maximale du lot de semences autorisées.

Actuellement, 4 entreprises (2 allemandes et 2 danoises) participent à l'expérience. À ce jour, seule une entreprise allemande a communiqué des données à l'ISTA. D'après le protocole technique, les entreprises sont autorisées à obtenir des certificats ISTA pour des lots de grande taille n'ayant pas subi d'essais d'hétérogénéité lorsque, dans un groupe d'espèces, au moins 5 lots sur les 6 premiers lots testés dans le cadre de l'expérience, sont homogènes. L'entreprise allemande qui a communiqué les données a déjà rempli cette condition pour le groupe d'espèces 1, (*Lolium perenne*, *Lolium multiflorum*, *Lolium x boucheanum*, *Festuca pratensis*, *Festuca arundinacea* et *Phleum pratense*).

La présidente confirme que l'UE met en œuvre une expérience basée sur le même protocole technique, autorisant les entreprises agréées à produire des lots de taille maximale de 25 tonnes et, au nom du Danemark, déclare qu'une seule entreprise danoise a commencé l'échantillonnage des semences. L'autre entreprise ne devrait pas tarder à commencer.

21.2 *Nouveautés au sein de l'ISTA concernant la taille maximale des lots de semences de sorgho, de haricots et de pois*

M. Muschick fait un bref exposé dans lequel il présente à la RA les dernières nouveautés relatives à l'augmentation de la taille maximale des lots de semences qui a été portée à 30 tonnes et que l'ISTA a approuvé lors de sa réunion du 19 juin 2008. Cette augmentation entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Les espèces suivantes de sorgho, de haricots et de pois sont incluses.

Sorghum x album Parodi (sorgho d'Argentine)
Sorghum bicolor (L.) Mönch (sorgho fourrager)
Sorghum bicolor (L.) Moench x *S. sudanense* (Piper) Stapf (sorgho hybride)
Arachis hypogaea L. (arachide)
Cicer arietinum L. (pois chiche de montagne)
Glycine max (L.) Merr. (soja)
Lens culinaris Medik. (lentille)
Lupinus albus L. (lupin blanc)
Lupinus angustifolius L. (lupin bleu)
Lupinus luteus L. (lupin jaune)
Phaseolus coccineus L. (haricot d'Espagne)
Phaseolus lunatus L. (haricot de Lima)
Phaseolus vulgaris L. (haricot)
Pisum sativum L. s.l. (pois fourrager)
Vicia benghalensis L. (lentille du Bengale)
Vicia ervilia (L.) Willd. (lentille du Canada)
Vicia faba L. (féverole)
Vicia narbonensis L. (vesce de Narbonne)

Vicia pannonica Crantz (vesce de Pannonie)
Vicia sativa L. (vesce commune)
Vicia villosa Roth (vesce velue)
Vigna angularis (Willd.) Ohwi & H. Ohashi (haricot Adzuki)
Vigna marina (Burm.) Merr.
Vigna mungo (L.) Hepper (haricot Mungo)
Vigna radiata (L.) R. Wilczek (haricot Mungo)
Vigna subterranea (L.) Verde (pois bambara)
Vigna unguiculata (L.) Walp. (dolioue de Chine)

Néanmoins, l'ISTA n'a pas accepté de porter de 10 à 30 tonnes la taille maximale des lots de semences pour les espèces de sorgho suivantes: sorgho hybride et sorgho du soudan.

Le délégué de l'ISF propose que les modifications de la taille des lots de semences fassent l'objet de la procédure écrite, de manière à pouvoir être adoptées par les Systèmes des semences de l'OCDE le 1^{er} janvier 2009. Les délégués approuvent cette proposition.

Action: le Secrétariat diffusera auprès des Autorités désignées une proposition visant à adopter l'augmentation de la taille des lots de semences. Les délégations sont invitées à envoyer leurs commentaires au Secrétariat avant le 30 septembre 2008.

22. Biocarburants – rapport des dernières nouveautés au sein de l'OCDE [TAD/CA(2008)6/FINAL]

Le Secrétariat indique que la Direction des échanges et de l'agriculture de l'OCDE a lancé voilà deux ans un projet d'envergure sur les questions économiques en lien avec la production de biocarburants. Le rapport final vient d'être mis en ligne sur OLIS. Le rapport examine l'évolution du marché et des politiques en rapport avec la production de biocarburant, ainsi que les impacts environnementaux possibles. Actuellement l'éthanol est essentiellement produit à partir de maïs et de sucre aux États-Unis et au Brésil et le biodiesel à partir de colza oléagineux et de légumes. Le projet s'est également penché sur la viabilité économique des biocarburants par rapport aux carburants fossiles. Le rapport conclut que les avantages environnementaux des biocarburants sont moins importants que ce qui était envisagé au départ. La question de la politique en matière de biocarburants mise en œuvre dans les pays membres est au centre d'un débat, même si l'Europe et les États-Unis la soutiennent de manière significative. Le flux des denrées de base dans la production de biocarburant a eu un impact sur le prix général des denrées alimentaires.

23. Faits nouveaux concernant le groupe de travail de l'OCDE sur l'harmonisation de la surveillance réglementaire en biotechnologie – Présence à faible concentration de matériel génétiquement modifié

Le Secrétariat rappelle à la RA que l'ISF a demandé à la Direction de l'environnement de l'OCDE d'examiner la question de la présence à faible concentration de matériel génétiquement modifié. En avril 2008, le groupe de travail a tenu une réunion extraordinaire pour débattre de la faisabilité d'un projet sur cette problématique. Quatre présentations ont été faites lors de la réunion mais aucun accord n'a été atteint sur la faisabilité d'un tel projet et plusieurs approches potentielles ont été affinées et portées à l'attention des participants. Le GT a tenu une seconde réunion fin juin et a convenu de travailler sur le sujet. Il est noté qu'aucun projet ne doit interférer de quelque façon que ce soit avec la législation élaborée par les pays quels qu'ils soient. Le GT se concentrera sur les aspects scientifiques du projet. Celui-ci sera davantage affiné à la prochaine réunion du GT en février 2009.

24. Prochaines réunions

Les dates suivantes sont retenues:

- Réunion de 2009 du Groupe consultatif élargi qui se tiendra à Paris dans le courant de la semaine du 26 janvier 2009
- Réunion annuelle de 2009 qui se tiendra durant la semaine du **8 juin 2009 à Paris.**
- Réunion annuelle de 2010 qui se tiendra à Christchurch, Nouvelle-Zélande, **fin mars 2010 (date proposée).**

25. Confirmation du mandat du Bureau pour 2008-2009

Le Secrétariat confirme qu'il n'est pas nécessaire d'élire un nouveau Bureau cette année. M. Kedera restera membre du Bureau, en qualité de président sortant, Mme Buus, en qualité de présidente de la Réunion annuelle, et M Johnston, en qualité de président désigné pour 2010/11. M. Scheffel quitte le Bureau après 6 ans. Les délégués remercient M. Scheffel de sa contribution à l'évolution des Systèmes.

26. Questions diverses

M. Johnston fait savoir qu'une délégation venue de Russie s'est rendue en Nouvelle-Zélande en avril 2008. Les Russes sont entrés en contact avec le ministère néozélandais de l'agriculture au cours de l'année 2007 par l'intermédiaire de l'ambassade de Russie sur place. Ils se sont informés en profondeur sur la certification des semences et sur le rôle de la Nouvelle-Zélande au sein de l'ISTA. Les responsables chargés des questions agricoles ont reçu une invitation et une délégation russe s'est rendue trois jours sur place. Au cours de sa visite, la délégation a examiné le système néozélandais, tous les processus opérationnels, tous les dossiers, toutes les étiquettes, etc. et est répartie en Russie avec un nombre important de données. En novembre, un groupe plus important retournera peut-être en Nouvelle-Zélande.

M. Van Winden des Pays-Bas indique également avoir reçu un courrier de la Russie sollicitant l'organisation d'une visite en septembre prochain, dans le but de s'informer sur les activités de certification des semences aux Pays-Bas.

M. Fabre confirme aussi que la France a reçu la visite d'une délégation russe l'année précédente.

Le délégué du Japon présente ses excuses pour n'avoir pas pu présenter la demande d'extension de la participation du Japon au Système des semences de céréales et au Système des semences de maïs et de sorgho. Il confirme que le Japon soumettra sa demande écrite à la Réunion annuelle de 2009.

M. Ryan remercie M. Dagallier de sa contribution au travail des Systèmes tout au long des 14 dernières années et lui souhaite bonne chance dans sa nouvelle fonction à la Direction de l'environnement.

La présidente remercie tous les délégués de leur participation active et déclare close la Réunion annuelle de 2008.

=====

Liste des participants

Autorités nationales désignées

Albania/Albanie

M. Sali METANI
Head of Department - European Integration Policy in MAFCP
Ministry of Agriculture, Food and Consumer Protection
Bulevardi Kryesor
Tirana
Albania

Mobile: +00.355.6820.794.62
Fax: 00.355.42.22.79.20
Email: salimetani@yahoo.com

Mr. Petrit TOPI
Director
Ministry of Food and Agriculture
National Seed Institute
Rr. Siri Kodra
Tirana
Albania

Tel: +355 068.206.1770
Fax: +355.4.222.30.324
Email: petrittopi@yahoo.com

Australia/Australie

Mr. John BLACKSTOCK
Chief Executive Officer
Australian Seeds Authority Limited
P.O. Box 488
Carlton North
3054 Victoria
Australia

Tel: +61 3 9381 2373
Fax: +61 3 9381 2373
Email: john@aseeds.org.au

Austria/Autriche

Ms. Charlotte LEONHARDT
Head of the Institute for Seed
Institute for Seed
AGES - Austrian Agency for Health and Food Safety
Institute of Seed
Spargelfeldstrasse 191
P.O. Box 400
1226 Vienna
Austria

Tel: +43 (0) 50 555 34800
Fax: +43 (0) 50 555 34808
Email: charlotte.leonhardt@ages.at

Belgium/Belgique

M. Bartel DE MUYNCK
Head of Service
Agency for Agriculture and Fisheries
Baron Ruzettelaan, 1
8310 Brugge
Belgium

Tel: +32.50.20.76.10
Fax: +32.50.20.76.29
Email: bartel.demuynck@lv.vlaanderen.be

Brazil/Brésil

Mrs. Grazielle DOS PASSOS LIMA
Federal Inspector
Departamento de Fiscalização de Insumos agrícolas - Coodenação de
Sementes e Mudanças
Ministry of Agriculture, Livestock and Supply - MAPA
Esplanada dos Ministérios,
Bloco D, Anexo A, 3º Andar, Sala 336
CEP: 70043-900 Brasilia
Brazil

Tel: +55 (61) 3218 2626
Fax: +55 (61) 3224 5647
Email: grazielle.lima@agricultura.gov.br

Mrs. Fernanda PEREIRA SOARES
Federal Inspector
Ministry of Agriculture, Livestock and Supply - MAPA
Esplanada dos Ministérios,
Bloco D, Anexo A, 3º Andar, Sala 336
CEP: 70043-900 Brasilia
Brazil

Tel: +55 (61) 3218 2630
Fax: +55 (61) 3224 5647
Email: fernanda.soares@agricultura.gov.br

Bulgaria/Bulgarie

Mrs. Maya YANKULOVA
Director, Field Inspection and Seed Control Directorate
Ministry of Agriculture and Forestry
Executive Agency for Variety Testing, Field Inspection and Seed Control
125 "Tsarigradsko shose" blvdBlock 1
1113 Sofia
Bulgaria

Tel: 00.359.2.871.36.37
Fax: 00.359.2.870.65.17
Email: iasas@iasas.government.bg

Mrs. Valentina TOSHKOVA
Senior Expert - International Relations
Administration
Executive Agency of Variety Testing, Field Inspection and Seed Control
125 Tsarigradsko Shosse Blvd., Block 1
1113 Sofia
Bulgaria

Tel: +359 2.97.331.79
Fax: +359 2.870.65.17
Email: vtoshkova@iasas.government.bg

Canada

Mr. Michael SCHEFFEL
National Manager, Seed Section
Canadian Food Inspection Agency (CFIA)
2 Constellation Cres.
8th Floor
K1A 0Y9 Ottawa, Ontario
Canada

Tel: +1.613.225.75.18
Fax: +1.613.228.4552
Email: mscheffel@inspection.gc.ca

Mrs. Cindy PEARSON
Chief, Variety Registration Office, Seed Section
Canadian Food Inspection Agency (CFIA)
2 Constellation Cres.
8th Floor
K1A 0Y9 Ottawa, Ontario
Canada

Tel: +1.613.221.7535
Fax: +1.613.228.4552
Email: cpearson@inspection.gc.ca

Canada
(suite)

Ms. Wilhelmina DROST
Program Project Specialist, Seed Section
Canadian Food Inspection Agency (CFIA)
2 Constellation Cres.
K1A 0Y9 Ottawa, Ontario
Canada

Tel: +1.613-221.7538
Fax: +1.613-228.4552
Email: drostw@inspection.gc.ca

Mr. Dale ADOLPHE
Executive Director
Canadian Seed Growers Association
P.O. Box 8455
202-240 Catherine Street
K1G 3T1 Ottawa
Canada

Tel: 1.613-236-0497 (Ext. 224)
Fax: 1.613-563-7855
Email: adolphed@seedgrowers.ca

Mr. Jim MC CULLAGH
Executive Director
Canadian Seed Institute
200-240 Catherine Street
Ottawa, Ontario
K2P 2G8
Canada

Tel: 00.1.613.236.64.51
Fax: 00.1.613.236.70.00
Email: jmccullagh@csi-ics.com

Mr. Randy PREATER
Program Manager
Canadian Seed Growers Association (CSGA)
P.O. Box 8455
202-240 Catherine Street
K1G 3T1 Ottawa
Canada

Tel: 001 613 236 0497
Fax: 001 613 563 7855
Email: preaterr@seedgrowers.ca

Chile/Chili

Mr. Guillermo APARICIO
Chief Sub-Department Seed Certification
Seed Division
Agricultural and Livestock Service
P.O. Box 1167
Paseo Bulnes 140
Santiago
Chile

Tel: +56.234.515.67
Fax: +56.269.72.179
Email: guillermo.aparicio@sag.gob.cl

Mr. Enzo CERDA LIRA
Chief Seed Division
Agricultural and Livestock Service
Paseo Bulnes 140
P.O. Box 1167-21
Santiago
Chile

Tel: +56.234.515.60
Fax: +56.269.72.179
Email: enzo.cerda@sag.gob.cl

Croatia/Croatie

Mr. Ivan DJURKIC
Director
Institute for Seed and Seedlings
31000 Osijek, Vinkovacka 63c
Croatia

Tel: 00385.31.275.200
Fax: 00385.31.275.208
Email: i.djurkic@zsr.hr

Denmark/Danemark

Ms. Merete BUUS
Head of Division on Seed Certification
Danish Plant Directorate
Danish Ministry of Food, Agriculture and Fisheries
Skovbrynet 20
2800 Kongens Lyngby
Denmark

Tel: +45 45 26 37 20
Fax: +45 45 26 36 10
Email: meb@pdir.dk

Denmark/Danemark
(suite)

Mr. Tine Vilbrad JORGENSEN
Seed Expert
Danish Plant Directorate
Ministry of Food, Agriculture and Fisheries
Skovbrynet 20
2800 Kongens Lyngby
Denmark

Tel: +45 45 26 37 22
Fax: +45 45 26 36 10
Email: TVJ@PDIR.DK

Finland/Finlande

Mrs. Ritva VALLIVAARA-PASTO
Senior officer
Seed Certification
Finnish Food Safety Authority Evira
Tampereentie 51
32200 LOIMAA
Finland

Tel: +358 20 7725 320
Fax: +358 20 7725 317
Email: ritva.vallivaara-pasto@evira.fi

France

Mrs. Marie-France CAZALERE
Head of the Official Service for Control
and Certification of Seeds Plants
GNIS-SOC
44 rue du Louvre
75001 Paris
France

Tel: +33.1.42.33.76.93
Fax: +33.1.40.28.40.16
Email: marie-france.cazalere@gnis.fr

M. Bernard FABRE
Deputy Director of the Official Service for Control
and Certification of Seeds and Plants
Service Officiel de Contrôle
44, rue du Louvre
75001 Paris
France

Tel: 00.33.1.42.33.78.45
Fax: 00.33.1.40.28.40.16
Email: bernard.fabre@gnis.fr

Germany/Allemagne

Mr. Hermann FREUDENSTEIN
Head of Section International Variety and Seed Affairs
Federal Office of Plant Varieties
Bundessortenamt
Osterfelddamm 80 - Postfach 610440
30627 Hannover
Germany

Tel: +49 511 9566645
Fax: +49 511 56 33 62
Email: hermann.freudenstein@bundessortenamt.de

Mr. Lutz TENNER
Section "Crop Production"
Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer Protection
Rochusstr. 1
53123 Bonn
Germany

Tel: +49-228/99529-3670
Fax: +49-228/99529 55 3839
Email: lutz.tenner@bmelv.bund.de

Israel/Israël

Mr. Raul KLEINERMAN
Head Seed & Nursery Stock Inspection Service
Plant Protection and Inspection Services
Ministry of Agriculture and Rural Development
P.O. Box 78
Bet-Dagan 50250
Israel

Tel: 97239681511
Fax: 97239681513
Email: raulk@moag.gov.il

Italy/Italie

Mr. Pier Giacomo BIANCHI
Head of General Affairs
General Affairs
Ente Nazionale Sementi Elette (ENSE)
Via Ugo Bassi, 8
Milan I
Italy

Tel: +39 2 69 01 20 26
Fax: +39 269 01 20 49
Email: pg.bianchi@ense.it

Japan/Japon

Ms. Masumi MARUYAMA
National Livestock Breeding Center
2029-1 Arakoda
385-0007 Saku-City Nagano
Japan

Tel: +81.267.67.2501
Fax: +81.267.68.4743
Email: m1maruym@nlbc.go.jp

Mr. Ono KAZUYUKI
Chief of Feed Planning
Breeding Department - Feed and Seed Division
National Livestock Breeding Center
1 Odakurahara, Odakura
Nishigo-mura
961-8511 Nishishirakawa-gun, Fukushima
Japan

Tel: +81.248.25.2231
Fax: +81.248.25.3982
Email: k0ohno@nlbc.go.jp

Kenya

Mr. Chagema John KEDERA
Managing Director
Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS)
P.O. Box 49592
Oloolua Ridge, Karen
00100 GPO Nairobi
Kenya

Tel: +254 020 353.61.71
Fax: +254 020 353.61.75
Email: director@kephis.org

Latvia/Lettonie

Mrs. Velta EVELONE
Director of Seed Control Department
State Plant Protection Service
Lielvades Street 36/38
LV 1006 Riga
Latvia

Tel: +371 67 11 32 62
Fax: +371 67 11 30 85
Email: velta.evelone@vaad.gov.lv

Mexico/Mexique

Mr. José Manuel CHAVEZ BRAVO
Manager Assistant of Quality Control
National Seed Inspection and Certification Service (SNICS)
Av. Presidente Juarez num. 13
Col. El Cortijo
CP 54000 Tlalnepantla
Mexico

Tel: (52).55.36.22.06.67
Fax: (52).55.36.22.06.70
Email: manuel.chavez@sagarpa.gob.mx

Netherlands/Pays-Bas

Mr. Max SOEPBOER
Senior Specialist Seed Policy
N A K
Randweg 14
8300 BC Emmeloord
Netherlands

Tel: +31.527.635.400
Fax: +31.527.635.411
Email: msoepboer@nak.nl

Mr. Chris VAN WINDEN
Account Manager Propagating Material
Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality
P.O. Box 20401
2500 EK Den Haag
Netherlands

Tel: +31.70.378.42.81
Fax: +31.70.378.61.56
Email: c.m.m.van.winden@minlnv.nl

**New Zealand/
Nouvelle-Zélande**

Mr. Peter JOHNSTON
Senior Adviser
Ministry of Agriculture & Forestry
25 "The Terrace"
P.O. Box 2526 Wellington
New Zealand

Tel: 00.64.4.894.05.19
Fax: 00.64.4.894.07.31
Email: peter.johnston@maf.govt.nz

**New Zealand/
Nouvelle-Zélande**
(suite)

Mr. Selwyn H. MANNING
Chairman
New Zealand Seed Quality Management Authority
C/- Barenbrug Southern Limited
2547 Old West Coast Road - RD1
7671 Christchurch
New Zealand

Tel: 00.64.3.318.85.14
Fax: 00.64.3.318.85.49
Email: shm@agriseeds.co.nz

Poland/Pologne

Mrs. Jolanta WYSZATKIEWICZ
OECD Seed Scheme Main Specialist
Department of Plant Breeding and Plant Protection
Ministry of Agriculture and Rural Development
ul. Wspolna 30
00-930 Warsaw
Poland

Tel: +48.22.623.27.75
Fax: +48.22.623.26.39
Email: jolanta.wyszatkiewicz@minrol.gov.pl

Slovenia/Slovénie

Mr. Joze ILERSIC
Head
Phytosanitary Administration of Republic of Slovenia
Ministry of Agriculture, Forestry and Food
Einspielerjeva 6
1000 Ljubljana
Slovenia

Tel: +386 1 3094 396
Fax: +386 1 3094 335
Email: joze.ilersic@gov.si

**South Africa/
Afrique du Sud**

Mr. Eddie GOLDSCHAGG
Manager, Seed Control
National Designated Authority for Seed Certification
SANSOR
P.O. Box 72981
Lynnwood Ridge 0040
Pretoria
South Africa

Tel: +27.12.349.14.38
Fax: +27.12.349.14.62
Email: seedcert@sansor.co.za

**South Africa/
Afrique du Sud**
(suite)

Mr. Pine PIENAAR
Technical Manager
National Designated Authority for Seed Certification
SANSOR
P.O. Box 72981
Lynnwood Ridge 0040
Pretoria
South Africa

Tel: +27.12.349.14.38
Fax: +27.12.349.14.62
Email: techman@sansor.co.za

Spain/Espagne

Mr. Juan José PEINADO
Chef de Service
Bureau Espagnol des Variétés Végétales
Ministerio de Medio Ambiente y Medio Rural y Marino
C/ Alfonso XII, 62
28014 Madrid
Spain

Tel: 00 34 91 347 67 34
Fax: 00 34 91 347 67 03
Email: jpeinado@mapya.es

Mr. Jose ORTEGA
Jefe de Area
Oficina española de variedades vegetales (OEVV)
Ministerio de Medio Ambiente y Medio Rural y Marino
C/ Alfonso XII, 62
28014 Madrid
Spain

Tel: +34 91 347 67 02
Fax: +34 91 347 67 03
Email: jortegam@mapya.es

Sweden/Suède

Mrs. Eva DAHLBERG
Senior Administrative Officer
Swedish Board of Agriculture
55182 Jönköping
Sweden

Tel: +4636155176
Fax: +4636710517
Email: eva.dahlberg@sjv.se

Sweden/Suède
(suite)

Mr. Ulf NYMAN
Head of Certification, Seed Division
Swedish Board of Agriculture
Onsjövägen
Box 83
268 22 Svalöv
Sweden

Tel: 00.46 36 15 83 02 (direct)
Fax: 00.46.36.15.83.08
Email: ulf.nyman@sjv.se

Turkey/Turquie

Mr. Ozturk BULENT
VRSCC OECD Coordinator (Agronomist)
Certification
Variety Registration & Seed Certification Center (VRSCC)
Ministry of Agriculture and Rural Affairs
P.O. Box 30
06172 Yenimahalle-Ankara
Turkey

Tel: +90.312.315.46.05
Fax: +90.312.315.09.01
Email: buliozturk@hotmail.com

Mr. Serkan SOYKAN
Agriculture Engineer
DG Protection and Control
Ministry of Agriculture and Rural Affairs
Koruma ve Kontrol Gn.Mudurlugu
Akay Cad. No. 3 Bakanliklan
06100 Ankara

Tel: +90 312 417 41 76 - 0051
Fax: +90 312 417 81 98
Email: serkans@kkgm.gov.tr

Uganda/Ouganda

Mr. David WANYAMA
Senior Agricultural Inspector
National Seed Certification Services
Ministry of Agriculture, Animal Industry and Fisheries
P.O. Box 102
Entebbe
Uganda

Tel: +256.414.320.115
Fax: +256.414.320.642
Email: dnwanyama@yahoo.com

**United Kingdom/
Royaume-Uni**

Mr. Gerry HALL
Head of Cereal Certification for Scotland
Scottish Agricultural Science Agency
Roddinglaw Road
Edinburgh EH12 9FJ, Scotland
United Kingdom

Tel: 0044.(0).131.244.8856
Fax: 0044.(0).131.244.8966
Email: gerry.hall@sasa.gsi.gov.uk

United States/États-Unis

Mr. Lloyd DAY
Administrator
USDA/AMS
1400 Independence Ave. SW
20250 Washington DC
United States

Mr. Randall JONES
Associate Administrator
Livestock and Seed Programme
USDA/AMS
Office 2080-S - 1400 Independence Avenue SW
Washington DC
United States

Tel: 00.202.720.5705
Fax: 00.202.720.34.99
Email: randall.jones@usda.gov

Mr. Tom JENNINGS
Acting Director
Illinois Department of Agriculture
State Fairgrounds, Box 19281
Springfield

Tel: +1.217.785.4789

Mr. Perry BOHN
OECD Seed Schemes Program Manager
USDA/AMS
801 Summit Crossing Place - Suite C
Gastonia NC
United States

Tel: +1-704-810-7262
Fax: +1-704-865-1973
Email: Perry.bohn@usda.gov

United States/États-Unis
(suite)

Ms. Karen SUSSMAN
Management Analyst
USDA/AMS
801 Summit Crossing Place, Suite C
NC 28054 Gastonia NC
United States

Tel: +1.704.810.7272
Fax: +1.704.852.4109
Email: karen.sussman@usda.gov

Mr. Gene WILSON
Seed Marketing Specialist
USDA/AMS, LS
801 Summit Crossing Place
Suite C
Gastonia NC
United States

Tel: +1-704-810-8888
Fax: +1-704-865-1973
Email: gene.wilson@usda.gov

Mr. Franklin JOHNSON
International Trade Specialist
Foreign Agricultural Services FAS
1400 Independence Ave. SW Room 5959
20250 Washington DC
United States

Tel: +1-202-720-0639
Email: Franklin.johnson@fas.usda.gov

Ms. Kirsten JAGLO
Agricultural Biotechnology Advisor
US Department of Agriculture, Foreign Agriculture Service
1400 Independence Ave SW
20250 Washington DC
United States

Tel: +1.202.720.0532
Fax: +1.202.690.3316
Email: kirsten.jaglo@fas.usda.gov

United States/États-Unis
(suite)

Mr. Dennis LUNDEEN
Manager and Certification Specialist
Oregon Seed Certification Service / Oregon State University
31 Crop Science Building
97331-3003 Corvallis

Tel: +1.541.737.4513
Fax: +1.541.737.2624
Email: dennis.lundeen@oscs.oregonstate.edu

Mr. Andrew LAVIGNE
President & CEO
American Seed Trade Association (ASTA)
225 Reinekers Lane, Suite 650
VA 22314 Alexandria
United States

Tel: +1.703.837.81.40
Fax: +1.703.837.93.65
Email: alavigne@amseed.org

Dr. Bernice SLUTSKY
Vice President
Science and International Affairs
American Seed Trade Association (ASTA)
225 Reinekers Lane
Suite 650
Alexandria, 22314
United States

Tel: 1-703.837.8140
Fax: 1-703.837.9365
Email: bslutsky@amseed.org

Mr. Thomas BOCKHAUS
Director of Supply Planning
A DuPont Company
Pioneer Hi-Bred Int'l
6900 NW - 62nd Ave.
50131 Johnston
United States

Tel: 1-515-270.31.23
Fax: 1-515.254.27.24
Email: tom.bockhaus@pioneer.com

United States/États-Unis
(suite)

Mr. Alan GALBRETH
Associate Director
Indiana Crop Improvement Association
7700 Stockwell Road
IN 47909 Lafayette
United States

Tel: +1.765.523.25.35
Fax: +1.765.523.25.36
Email: galbreth@indianacrop.org

Mr. Randy JUDD
Manager
Michigan Crop Improvement Association
P. O. Box 21008
48909 Lansing

Tel: +517.332.3546
Fax: +517.332.9301
Email: juddr@michcrop.com

Mr. Dennis THOMPSON
Chief Executive Officer
Illinois Crop Improvement Association
P.O. Box 9013
3105 Research Road
Champaign, IL 61826-9013

Tel: +1.217.35.94.053
Fax: +1.217.35.94.075
Email: dthompson@ilcrop.com

Ms. Hannah HUDSON
IL Crop
3105 Research Rd
P.O. Box 9013
Champaign

Email: hudson@ilcrop.com

Mr. Jim ROUSE
Executive Director
Iowa Crop Improvement Association

Tel: +1.515.294.6921
Email: rouse@iastate.edu

United States/États-Unis
(suite)

Ms. Eileen WUEBKER
Iowa Crop Improvement Association

Tel: +1.515.294.0546
Email: eileen@iastate.edu

Mr. Joe W. FUNK
3065 Pershing Ct
Decatur

Tel: +1.269.344.8844
Email: joe@seedtoday.com

EC/CE

Mrs. Päivi MANNERKORPI
Acting Head of Section
Unit for Biotechnology and Plant Health
Directorate-General for Health and Consumers
European Commission
Rue Belliard 232, 03/05
B-1040 Brussels
Belgium

Tel: +32 2 299 37 24
Fax: +32 2 296 93 99
Email: paivi.mannerkorpi@ec.europa.eu

**European Union
& CPVO**

Mr. Carlos GODINHO
Vice-President
Community Plant Variety Office (CPVO)
European Union
3 Boulevard Maréchal Foch
B.P. 10121
49101 Angers cedex 02
France

Tel: + 33.2.41.25.64.13
Fax: + 33.2.41.25.64.10
Email: godinho@cpvo.europa.eu

Pays observateurs

India/Inde

M. Shri. S. K. PATTANAYAK
Joint Secretary (Seeds)
Government of India
Ministry of Agriculture
Department of Agriculture & Cooperation
Room No. 299-C
Krishi Bhavan
110001 New Delhi
India

Tel: +91 11 23 38 17 57
Fax: +91 11 23 38 87 56
Email: sk.pattanayak@nic.in

Dr. M. BHASKARAN
Director
National Seed Research and Training Centre
(Central Seed Testing Laboratory)
Govt. of India
Ministry of Agriculture, Department of Agriculture & Cooperation
G.T. Road, Collectry Farm, P.O. Industrial Estate – 221 106
Varanasi, U.P.
India

Tel: +91.542.2370222
Fax: +91.542.2370298
Email: dir-nsrc-up@nic.in

Mr. Nil NISHANT RAJ
Director
Bisco Biosciences PVT Ltd
C-39, Bharani Complex, Minister Road
Secunderabad - PIN : 500 003
Andhra Pradesh
India

Tel: +91.040.239.188.824
Fax: +91.040.2784.2285
Email: biscobiosciences@yahoo.com

**Republic of Moldova/
République de Moldavie**

Mr. Boris BOINCEAN
General Director
Research Institute of Field Crops
3101, Calea Esilor Str. 28
Calea
Republic of Moldova

Tel: +373.231.30.127
Fax: +373.231.30.221
Email: selectia60@beltsy.md

Mr. Ion PARASCHIV
Chief
State Inspection for Seed of Republic of Moldova
1508 Office, 162 Stefan cel Mare Street
2004 Chisinau
Republic of Moldova

Tel: +373.22.21.02.67
Fax: +373.22.21.26.05
Email: iss_rm@mail.md

Mr. Vasile POJOGA
President
State Commission for Crops Variety Testing of Republic of Moldova
162 Stefan cel Mare Street
2004 Chisinau
Republic of Moldova

Tel: +373.22.220.300
Fax: +373.22.211.573
Email: csispmd@yahoo.com

Organisations internationales & Observateurs

- Association of Official Seed Analysts (AOSA)** Ms. Anita HALL
Executive Director
Society of Commercial Seed Technologists, Inc.
101 East State, St. # 214
14850 Ithaca
- Tel/Fax: +1.607.256.3313
Email: scst@twcny.rr.com
- Dr. Brent TURNIPSEED
Professor / Manager
SDSU Seed Testing Lab President, AOSA
Association of Official Seed Analysts (AOSA)
South Dakota State University
Box 2207-A, Ag Hall 227
SD 57007 Brookings
- Tel: +1.605.688.45.90
Fax: +1.605.688.4013
Email: brent.turnipseed@sdsstate.edu
- Association of Official Seed Certifying Agencies (AOSCA)** Mr. Chet BORUFF
Chief Executive Officer
AOSCA - Association of Official Seed Certifying Agencies
1601 52nd Avenue
Suite # 1
Moline IL 61265
United States
- Tel: 309.736.0120
Fax: 309.736.0115
Email: cboruff@aosca.org
- UN Food and Agricultural Organization (FAO)** Mr. Michael LARINDE
Senior Agricultural Officer
FAO
Seed and Plant Genetic Resources Service (AGPS)
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Via delle terme di Caracalla
00100
Italy
- Tel: 00390657053969
Fax: 00390657056347
Email: Michael.larinde@fao.org

**International Seed
Federation (ISF)**

Mr. Marcel BRUINS
Secretary General
International Seed Federation (ISF)
Chemin du Reposoir 7
CH-1260 Nyon
Switzerland

Tel: +41 22 365 44 20
Fax: +41 22 365 44 21
Email: m.bruins@worldseed.org

Mr. Bernard LE BUANEC
Senior Advisor
International Seed Federation (ISF)
Chemin du Reposoir 7
CH-1260 Nyon
Switzerland

Tel: +41 22 365 44 20
Fax: +41-22 365 44 21
Email: isf@worldseed.org

Mrs. Jennifer T. RASHET
Seed Regulatory Affairs Lead
Monsanto Company
800 N Lindbergh Blvd
Mail Zone E2SA
St Louis

Tel: 1.314.694.41.07
Fax: 1.314.694.20.74
Email: jennifer.t.rashet@monsanto.com

Mr. Richard DUNKLE
Senior Director, Seed Health and Trade
American Seed Trade Association
International Seed Federation (ISF)
225 Reinekers Lane, Suite 650
22314-2875 Alexandria
United States

Tel: +1.703.837.81.40
Fax: +1.703.837.93.65
Email: rdunkle@amseed.net

**International Seed Testing
Association (ISTA)**

Dr. Michael MUSCHICK
ISTA Secretary-General
International Seed Testing Association (ISTA)
Zürichstrasse 50
P.O. Box 308
8303 Bassersdorf
Switzerland

Tel: 00.41.44.838.60.00
Fax: 00.41.44.838.60.01
Email: ista.office@ista.ch

Secrétariat de l'OCDE

OECD/OCDE

Mr. Michael RYAN
Head
Codes and Schemes
Trade and Agriculture Directorate
OECD
Annexe Ingres 190
2 rue André-Pascal
75016 Paris
France

Tel: +(33-1) 45 24 85 58
Fax: +33 1 44 30 61 17
Email: Michael.RYAN@oecd.org

M. Bertrand DAGALLIER
Agronomist
TAD/COD
OECD
Annexe Ingres 173
2 rue André-Pascal
75016 Paris
France

Tel: +(33-1) 45 24 18 78
Email: Bertrand.DAGALLIER@oecd.org

Mr. Stephen FLACK
Senior Technical Officer
NIAB - OECD Co-ordinating Centre
Huntingdon Road
Cambridge CB3 0LE
United Kingdom

Tel: 00.44.1223.3422.38
Fax: 00.44.1223.277.707
Email: stephen.flack@niab.com

Mr. David WHITE
Seeds Consultant
NIAB - OECD Co-ordinating Centre
Huntingdon Road
CB3 0LE Cambridge
United Kingdom

Tel: +44 (0) 1353 740 672
Email: DavidWhiteUK06@aol.com

Autre

Mr. Rodrigo BONET
Chief Conference Interpreter
Translation-Interpretation
Instituto de Tradução e Interpretação – I.T.I.
Av. Desembargador Moreira, 2020 sala 1104 Aldeota
CE 60.060-002 Fortaleza
Brazil

Tel: +55.85.9985.2463 & +55.85.3219.0994
Email: rodrigobonet@uol.com.br